



**Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté
du Lundi 9 février 2009 à 18 H 30 – Espace Bernard Gavoty à Brignoles**

L'an deux mille neuf, le neuf février à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Comté de Provence, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, salle Bernard Gavoty, sous la présidence de Monsieur Claude GILARDO, Président.

Présents : M. Jean-Louis ALENA, M. Eric AUDIBERT, M. Serge BALDECCHI, M. Cyrille BOURHIS, M. Jean BROQUIER, M. Francis CARMAGNOLE, M. Paul CASTELLAN, MME Christiane COUMOUL, MME Dina CHAFFAUT, M. Jean-François FOURCADE, M. Hubert GARNIER, M. Claude GILARDO, M. Richard GINESY, M. Marc HAKENHOLZ, M. Jean-Bernard JANER, M. Serge LOUDES, MME Sylvie MASSIMI, M. Georges MARZIANO, M. Roger MONDANI, M. Jérémie MOUTTET, M. Guy NOEL, MME Brigitte PANIZZA, M. Jacques PAUL, M. Jean RIGAUD, M. Christian RIOLI, MME Michèle ROATTINO, M. Daniel ROUX, MME Claudine RUIZ, MME Nicole RULLAN, M. Claude SEBON, M. Jean-Pierre SIAU, M. René SIMEON, M. Bernard VAILLOT, M. Jean-Pierre VERAN, M. René VERLAQUE, MME Josette VILLAESPESA

Absents excusés ayant donné pouvoir :

MME Aurélie AGNEL à M. Eric AUDIBERT, M. Jacques DONADEY à M. Guy NOEL, M. Gérard GRIMALT à M. Jean BROQUIER, M. Régis GUILLEMETTE à M. Jean-Bernard JANER, M. Bernard HERAUD à M. Serge BALDECCHI, M. Maurice IMBALZANO à Jean-Louis ALENA, M. Michaël LATZ à MME Nicole RULLAN, M. Pascal LOQUES à MME Claudine RUIZ, MME Estelle MARTIN à M. Bernard VAILLOT, M. Patrick PARIS à M. Claude GILARDO, M. Jean-Louis PERDOMO à M. Richard GINESY, M. Jean-Pierre SIRIEIX à M. Paul CASTELLAN

Absents excusés : M. Saïd BENSALID, M. Romain DEBRAY, MME Djamilia MEHIDI

La séance est ouverte à 18h30.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Louis ALENA

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2008 :

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre est approuvé à l'unanimité.

N° 2009 – 02 – Musée des Gueules Rouges à Tourves – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Rapporteur : M. GINESY

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 27 février 2006 transférant la maîtrise d'ouvrage du Musée des Gueules Rouges de la Commune de Tourves à la Communauté de Communes, et à l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, réunie le 19 janvier 2009, a évalué les charges transférées par la Commune de Tourves à la Communauté de Communes pour la réalisation du Musée « des Gueules Rouges ».

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'adopter le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges relatif à l'évaluation des charges transférées par la Commune de Tourves à la Communauté de Communes du Comté de Provence, pour la réalisation du Musée « des Gueules Rouges », fixées à 30 029.81 €**

N° 2009 – 03 – Budget 2009 – Débat d'orientation Budgétaire

Rapporteur : M. GINESY

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, issues de l'article 15 de la loi du 6 Février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, il appartient à l'assemblée délibérante de débattre sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et ne donne pas lieu à un vote.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu l'exposé et consulté les documents présentés par le Vice-Président délégué aux Finances, Président de la Commission des Finances, décide de prendre acte du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2009.

N° 2009 – 04 – Budget 2009 – Autorisation spéciale d'ouverture de crédits – Section d'investissement

Rapporteur : M. GINESY

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment à l'article L1612-1, qui dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, ... », il est nécessaire d'ouvrir des crédits :

- au chapitre 204 pour permettre le traitement des dossiers de demande de subvention d'investissement « plan façade » et « chauffe-eau solaire individuel »,
- au chapitre 21 pour les opérations consécutives aux marchés de travaux de signalisation et signalétique en cours de procédure.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à ouvrir des crédits sur l'exercice 2009 – Section d'investissement – Dépenses, pour les chapitres suivants :**

Chapitre 204	20 000 €
Chapitre 21	79 900 €

- **d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes.**

N° 2009 – 05 – Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles – Autorisation de programme de l'opération n°016 – Secteur 3 : Révision des crédits de paiement et demandes de subventions

Rapporteur : M. GINESY

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, et notamment ses compétences en matière de développement économique, le principe de création de la voirie Sud n°5, pour desservir le secteur 3 du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles en vue de sa future commercialisation, a été adopté par délibération n°2007 - 21 du Conseil de Communauté du 26 mars 2007, modifiée par délibération n° 2008 – 131 du 20 octobre 2008 pour intégrer l'étude de faisabilité réalisée sur l'aménagement du secteur 3 dans son ensemble.

Il convient de réajuster les crédits de paiements.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'adopter la modification des crédits de paiement concernant l'autorisation de programme de l'opération n°016 – Secteur 3, selon le plan de financement ci-après :**

Opération n° 016 : Secteur 3				
Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles				
	2 008	2 009	2 010	TOTAL
ESTIMATION DEPENSES				
Crédits de paiement TTC	6 961	1 034 168	582 170	1 623 299
Montants de l'opération HT	5 820	864 689	486 764	1 357 273

ESTIMATION RECETTES				
Département 50%		435 254	243 382	678 636
DGE - réseau eau potable 60% sur 88 575 €H.T.		53 145		53 145
DGE - réseau eaux usées 60% sur 55 500 €H.T.		33 300		33 300
DGE - réseau eaux pluviales 60% sur 214 018 €H.T.		128 410		128 410
Autofinancement CCCP	5 820	214 580	243 382	463 782
TOTAL ESTIMATION RECETTES H.T.	5 820	864 689	486 764	1 357 273

- d'autoriser le Président à lancer les diverses procédures destinées à permettre le montage de l'opération,
- d'autoriser le Président à solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DGE correspondant à 60% du coût de création des réseaux eau potable, eaux usées et pluviales pour cette opération,
- d'autoriser le Président à solliciter de l'Europe, de la Région, du Département et de tout autre organisme, une subvention au taux le plus élevé possible,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

N° 2009 – 06 – Aire d'accueil des gens du voyage à Brignoles – Autorisation au Président à signer le contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'aire d'accueil et de petit passage des gens du voyage

Rapporteur : M. GILARDO

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, notamment ses compétences en matière de logement social dont « la création, la gestion et l'entretien d'aires d'accueil à destination des gens du voyage », la délibération n°2008 -115 du Conseil de Communauté du 8 septembre 2008 a autorisé le Président à engager une procédure de délégation de service public (DSP) pour la gestion de l'aire d'accueil et de petit passage des gens du voyage à Brignoles, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Il convient, d'une part, d'approuver le contrat de DSP avec la SARL G.D.V. et d'autoriser le Président à le signer, et d'autre part d'approuver le règlement intérieur de l'aire d'accueil ainsi que la grille tarifaire régissant la redevance des usagers.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le contrat de Délégation de Service Public avec la SARL G.D.V, sise 31, rue St-François d'Assise – 13006 MARSEILLE, représentée par sa gérante, Mme Emmanuelle GUILLOTEAU, pour une durée de trois ans, à compter du 16 février 2009, soit jusqu'au 16 février 2012 et d'autoriser le Président à le signer ;
- d'approuver le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage à Brignoles, et la grille tarifaire régissant la redevance des usagers, annexés au contrat ;
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente délibération.

N° 2009 – 07 – Aire d'accueil des gens du voyage à Brignoles – Marché de travaux AO2007-04 – Lot n°1 (voirie, réseaux, divers) : Autorisation au Président à signer l'avenant n°1 pour travaux d'adaptation

Rapporteur : M. GILARDO

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, notamment ses compétences en matière de logement social dont « la création, la gestion et l'entretien d'aires d'accueil à destination des gens du voyage », et au Code des Marchés Publics, un marché de travaux AO2007-04, réparti en 8 lots, dont le lot 1 – voiries, réseaux, divers (V.R.D.) a été signé - délibération n° 2007 – 74 du Conseil de Communauté du 30 juillet 2007. Des adaptations sont survenues durant l'exécution des travaux nécessitant de passer un avenant dans le cadre du lot 1 – V.R.D.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché AO2007-04 – Lot 1 V-R-D, d'un montant H.T. de 54 647.39 € avec la société APPIA Côte d'azur, sise ZI des Consacs à Brignoles, représentée par son gérant, Monsieur James DOUYERE.**

N° 2009 – 08 – Commune de Cotignac – Attribution d'un fonds de concours pour la réhabilitation de trois logements conventionnés

Rapporteur : M. AUDIBERT

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, et notamment ses compétences en matière de logement social dont les actions de développement d'une politique de l'habitat et « d'incitation à la création et à la réhabilitation de logements locatifs sociaux dans toutes les Communes », le Conseil de Communauté a approuvé, par délibération du 17 novembre 2005, la mise en place de la participation financière venant abonder les programmes communaux d'investissement pour la création et la réhabilitation de logements sociaux.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 644.59 € à la Commune de Cotignac pour la réhabilitation de trois logements conventionnés, sis Immeuble Saint Jean,**
- **de dire que les modalités de versement de cette aide sont celles prévues dans la délibération n° 2008 – 44 du Conseil de Communauté du 26 juin 2007.**

N° 2009 – 09 – Programme de restauration, d'entretien et de mise en valeur de la ripisylve de la Cassole – Autorisation au Président à lancer la consultation de travaux

Rapporteur : MME ROATTINO

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, notamment ses compétences en matière « d'entretien des forêts et des rivières faisant l'objet de plans intercommunaux de débroussaillage (PIDAF) soit de contrats de rivières, soit de plans d'entretien décidés par le Conseil de Communauté », un schéma quinquennal de travaux de restauration, d'entretien et de mise en valeur de la ripisylve de la Cassole a été mis en place, les travaux ayant été déclaré d'intérêt général par arrêté préfectoral du 14 août 2008. Aussi, il convient d'autoriser le Président à lancer la consultation pour le marché de travaux.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à lancer la consultation pour le marché de travaux dans le cadre du programme de restauration, d'entretien et de mise en valeur de la ripisylve de la Cassole, à prendre toutes les mesures afférentes et signer tous les documents relatifs à cette consultation.**

N° 2009 – 10 – Musée des Gueules Rouges à Tourves – AO2007-01 – Réalisation des travaux d'aménagement du Musée – Lot 2 Désamiantage (matériaux non friables) – Gros œuvre – Démolitions – Charpente métallique – Carrelages – Faïences : Autorisation au Président à signer l'avenant n°1 pour travaux supplémentaires de réfection de la toiture

Rapporteur : M. RIOLI

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, et notamment ses compétences en matière culturelle, et conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2006 autorisant le Président à lancer la consultation du marché de travaux dans le cadre de l'opération du Musée des Gueules Rouges à Tourves, un marché de travaux AO2007-01 a été signé, ne prévoyant qu'une simple révision des toitures, sur la base d'un diagnostic réalisé en 1998, non réactualisé.

L'état des toitures s'est fortement dégradé et il devient urgent de réaliser une réfection pour ne pas bloquer le déroulement du chantier.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, par 44 voix pour et 4 abstentions :

- **d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché AO2007-01 – Lot 2 Désamiantage (matériaux non friables) - Gros œuvre – Démolitions – Charpente métallique – Carrelages – Faïences, d'un montant H.T. de 95 209.00 €, avec la société COOPREBAT, sise 1046, ancienne route des Alpes 13100 AIX-EN-PROVENCE, représentée son gérant, Monsieur Patrick LAZZERINI.**

N° 2009 – 11 – Commune du Val – Attribution d'un fonds de concours pour l'aménagement d'un terrain synthétique au stade municipal

Rapporteur : M. BROQUIER

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Comté de Provence approuvés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2006, et notamment ses compétences en matière sportive de « soutien des projets d'équipements sportifs dépassant manifestement l'intérêt communal par l'attribution d'un fonds de concours. », la Commune du Val sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes pour l'aménagement d'un terrain en gazon synthétique au stade municipal, sis à « la Roquière », conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2006, relative aux fonds de concours d'investissement en matière d'équipements sportifs.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver l'attribution d'un fonds de concours d'investissement de 91 124,00 € à la Commune du Val pour l'aménagement d'un terrain en gazon synthétique au stade municipal, sis à « la Roquière ».**

N° 2009 – 12 – Création d'un journal de la Communauté de Communes et désignation du directeur de publication

Rapporteur : M. BALDECCHI

Afin de promouvoir les missions et l'image de la Communauté de Communes auprès de la population et conformément au souhait de la Commission Communication, il est proposé la mise en place d'un journal intercommunal à diffuser sur tout le territoire de la Communauté de Communes, appelé « L'info de votre Communauté de Communes », et dont deux éditions sont prévues annuellement : l'une au Printemps (Mars/avril) et la seconde à l'automne (septembre/ octobre).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver la création d'un journal de la Communauté de Communes,**
- **de désigner Monsieur Serge BALDECCHI en qualité de Directeur de la publication.**

N° 2009 – 13 – Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte – Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Comté de Provence

Rapporteur : M. GILARDO

Le Conseil de Communauté, par délibération n° 2008 – 91 du 25 juin 2008, a désigné les représentants de la Communauté de Communes au S.M.P.P.V. Suite à la demande de la Commune de Brignoles, il y a lieu de désigner de nouveaux représentants.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de désigner M. Richard GINESY, suppléant, pour remplacer Mme Christiane COUMOUL,**
- **de désigner Mme Sylvie MASSIMI, titulaire, pour remplacer M. Richard GINESY, afin de représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte, dont la liste des représentants s'établit comme suit :**

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
Claude GILARDO	Richard GINESY
Sylvie MASSIMI	Claudine RUIZ

Jean BROQUIER	Pascal LOQUES
Bernard VAILLOT	Estelle MARTIN
Jean-Louis ALENA	Maurice IMBALZANO
Jacques PAUL	Jean RIGAUD
Hubert GARNIER	Serge LOUDES
Mickaël LATZ	Nicole RULLAN
Jean-Pierre VERAN	René SIMEON
Romain DEBRAY	René VERLAQUE
Aurélié AGNEL	Eric AUDIBERT
Serge BALDECCHI	Bernard HERAUD
Paul CASTELLAN	Jean-Bernard JANER
Michèle ROATTINO	Jean-Pierre SIAU
Jean-Luc BONNET	Jean-Pierre ESCAFFRE

N° 2009 – 14 – Mission Locale Ouest Haut Var – Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Comté de Provence, à savoir 3 titulaires et 3 suppléants

Rapporteur : M. GILARDO

Le Conseil de Communauté, par délibération n° 2008 – 57 du 14 mai 2008, a désigné 3 représentants de la Communauté de Communes du Comté de Provence au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Ouest Haut Var, qui exerceront un mandat d'administrateur durant trois ans, conformément à l'article 9 modifié de la Convention Constitutive du GIP Mission Locale Ouest Haut Var. Ces 3 représentants sont :

Jean-Louis ALENA
Régis GUILLEMETTE
Sylvie MASSIMI

Il est décidé de s'en tenir à cette délibération et d'attendre les nouveaux statuts du GIP avant d'adopter toute modification.

**Etat des décisions prises par le Bureau et le Président
par délégation du Conseil de Communauté,
conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

✓ **Ventes de terrains et autorisation au Président à signer les actes :**

- Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles
- SARL B3R EUROPARTNERS, Distributeur d'articles de sport de marque
- ZAE les Ferrages à Tourves
- Etude Vaudey, Etude de notaires
- GER, Entreprise générale de bâtiment
- SCP KINE BALNEO, Cabinet de masseurs kiné

✓ **Attribution de marchés :**

- Marché M2008-08 – Prestations de géomètre-expert pour la Communauté de Communes : attribué à la société FIT CONSEIL, pour un montant minimum de 5 980,00 € TTC et maximum de 59 800,00 € TTC.
- Marché M2008-10 – Services d'assurance pour la Communauté de Communes, attribué à :

Lot 1 : Assurance Dommages aux Biens et risques annexes	SMACL, à compter du 01/01/2009, pour une cotisation annuelle de 3.069,00 € TTC.
Lot 2 : Assurance Responsabilité Civile de la Communauté de Communes	SMACL, à compter du 01/01/2009, pour une cotisation annuelle de 5.995,00 € TTC.
Lot 3 : Assurance Protection Juridique de la Communauté de Communes,	JADIS S.A/CFDP, à compter du 01/01/2009, pour une cotisation annuelle de 377,30 € TTC.
Lot 4 : Assurance Protection Juridique des agents et des élus,	JADIS S.A / CFDP à compter du 01/01/2009, pour une cotisation annuelle de 110,50 € TTC.
Lot 5 : Assurance automobile	SMACL, à compter du 01/01/2009, pour une cotisation annuelle de 1.110,00 € TTC.
Lot 6 : Assurance Risques Statutaires	SMACL, à compter du 01/01/2009, pour une cotisation annuelle de 13.191,05 € TTC.

✓ **Approbation de conventions pour le prêt des tentes de réception :**

- Commune de St-Antonin – 2 tentes du 9 au 13 janvier 2009
- Commune de Correns – 5 tentes du 29 janvier au 3 février 2009

✓ **Attribution d'aides aux particuliers pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel dans le cadre du Plan Local Energies Renouvelables du Comté de Provence :**

- Commune de Brignoles : 500 € à Mme Françoise LOUIS
- Commune de Carcès : 500 € à M. Alain PAUL
500 € à M. Raymond MASSE

✓ **Attribution d'aides aux particuliers pour l'embellissement des centres anciens et cœurs de village :**

- Commune de Brignoles : 999,08 € à M. Patrick HAGEMAN
- Commune de Camps la Source : 1 000,00 € à M. Romain OTTAVIANI
- Commune de Camps la Source : 1 000,00 € à M. Eric COURCHET
- Commune de Tourves 803,63 € à M. Claude PIRIA
- Commune de Tourves 1 000,00 € à Me. Françoise ROLLANDY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.